

des Travailleurs Sans Emploi de la CSC

La solidarité pour notre humanité

Ces derniers mois, l'actualité a révélé plusieurs drames. Le conflit armé en Ukraine plonge des centaines de milliers d'humains dans l'horreur de la guerre. A Strépy-Bracquegnies, une fête traditionnelle a viré au cauchemar. Le groupe des « Travailleurs Sans-Emploi » de la CSC marque son soutien à tous ceux et celles qui, réfugié.e.s, d'où qu'ils et elles viennent et où qu'ils et elles soient en Belgique ou ailleurs, souffrent d'être déracinés. Et nous présentons nos plus sincères condoléances à tous ceux et celles qui pleurent la perte d'un être cher. Face à ces drames, la seule réponse de la société doit être la solidarité. Elle ne ramènera pas ceux qui ont perdu la vie. Mais elle démontre notre humanité. Nous en avons eu la preuve à travers différents gestes posés par les citoyens: hommages aux victimes, récoltes de dons, hébergement de réfugiés... Ce sont les exemples à suivre.

A côté de ces catastrophes, la vie continue. Le groupe des « Travailleurs Sans-Emploi » continue à mener ses combats solidaires pour une société plus juste. Le groupe des Travailleurs Sans-Emploi, c'est un lieu d'écoute où chacun est libre de s'exprimer dans le respect des autres. En partant de ce vécu de terrain, nous organisons nos revendications.

Dans ce numéro, vous serez informés sur les risques du paiement sans contact, sur le tarif social de l'énergie, sur les enjeux de la formation en entreprise et sur la revendication pour la suppression du statut de cohabitant. Bonne lecture!



Envie d'en savoir plus?
Khadija.Khourcha@acv-csc.be

François Mary

ATTENTION: PAIEMENT SANS CONTACT PAS SANS DANGER !!!

Le paiement sans contact peut se faire avec une carte bancaire que vous approchez simplement à moins de 4 centimètres d'un boîtier spécial sans code ni signature. Pour des raisons de sécurité, le montant maximum d'un paiement sans contact est limité à 50 € par opération. Le nombre maximum de transactions consécutives autorisées est également limité:

- Pas plus de 10 paiements consécutifs sans contact
- Pas de paiement unique au-delà de 50€
- Un plafond de paiements sans contact à 100€

Uniquement sur des terminaux en Belgique et reliés à des comptes bancaires en Belgique.

Attention, des personnes malveillantes pourraient utiliser ce boîtier et vous voler rien qu'en s'approchant de votre carte même si elle est dans votre portefeuille et dans votre sac.

Une simple feuille de papier aluminium glissée dans votre portefeuille ou autour de votre carte vous permet de la sécuriser. C'est testé et approuvé par ONPP (On N'est Pas des Pigeons).



Les TSE exigent que le «sans-contact» ne soit pas un mode de paiement par défaut!



FACTURE D'ÉNERGIE: TARIF SOCIAL POUR LES PETITS REVENUS PROLONGÉ

Dans le numéro précédent, nous vous informions que le tarif social pour des frais d'énergie réduits, étendu temporairement aux personnes qui bénéficient d'une intervention majorée, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022. Sachez que les CPAS ont une cellule Energie qui peut répondre à toutes

vos questions : choix d'un fournisseur, ouverture/ fermeture d'un compteur...

Plus d'info? contactez le Contact Center du SPF Economie: 0800 120 33 (de 9h à 17h) ou E-mail: info.eco@economie.fgov.be



Les TSE continuent à exiger que ce tarif soit octroyé de façon permanente aux personnes ayant un petit revenu.

NOUS NE SOMMES PAS DES KLEENEX !!!

Les entreprises sont aussi responsables en matière de formation. Les travailleuses et les travailleurs doivent avoir le droit à une formation tout au long de la vie pour développer des compétences et faciliter leur reconversion.

La modernisation des outils de travail a souvent été la raison invoquée pour des restructurations qui ont supprimé des milliers d'emplois. Pourtant des centaines d'engagements ont lieu juste après ces licenciements. Cette absence de gestion du personnel est d'une violence psychologique inacceptable.

Les entreprises comme les pouvoirs publics portent une responsabilité en matière de formation. Elles doivent investir dans la mise en place d'un parcours visant l'intégration, l'orientation et la formation des personnes avec et sans emploi aussi bien pour le recrutement que pour l'intégration et le maintien dans l'emploi, surtout pour les plus âgées.



Regardez notre vidéo sur la page facebook de la CSC



Les TSE exigent un accès gratuit à la formation pour toutes et tous et en ce y compris les personnes les plus précarisées ou ne disposant que d'une formation de base. Trop de formations demandent pléthore de prérequis.

L'organisation des programmes doit être adaptée pour permettre la (re)mise à niveau permettant l'accès aux formations qualifiantes.

SUPPRIMER LE STATUT COHABITANT.E, C'EST AUSSI LUTTER CONTRE LE MANQUE DE LOGEMENT!

Ce n'est que depuis 1980 que le statut cohabitant a été instauré pour faire des économies et ce sont encore les femmes et les jeunes qui en sont été les principales victimes. Parce que vivant avec une personne qui a un revenu, ces personnes voient leur allocation sérieusement amputée.

Les allocataires sociaux sont donc obligés de vivre seule-s et donc de multiplier le nombre de logements occupés inutilement : une aberration.

Les TSE exigent la suppression du statut cohabitant.e!



GAGNEZ DE L'ARGENT: N'ACHETEZ PAS VOTRE ABONNEMENT TEC TROP TÔT !!!

En effet, le prix de certains abonnements TEC va baisser à partir de septembre 2022. Le montant de l'abonnement annuel sera de 12 euros par an pour les 65 ans et plus (plutôt que 36 euros actuellement) et pour les bénéficiaires d'intervention majorée (petits revenus).

LES TSE ÉTAIENT PRÉSENT·E·S LE 8 MARS!

Le 8 mars 2022, les TSE ont participé partout en régions aux actions des Femmes CSC! Une participation solidaire mais aussi de militantes et militantes concernées puisque les travailleuses sans emploi subissent elles aussi toutes les discriminations et violences à l'égard des femmes.



Envie d'en savoir plus ou de rencontrer des militant·e·s TSE près de chez vous ?

Complétez la carte jointe et déposez-la dans un centre de service CSC



DES ALLOCATIONS TROP BASSES ET DES FACTURES QUI EXPLOSENT!!

Les aides ponctuelles pour payer les factures d'énergie ne suffisent pas!

Pour les TSE, ce sont les revenus des travailleurs et allocataires sociaux pauvres qu'il faut augmenter!

AVEC OU SANS EMPLOI : MÊME COMBAT ! REJOIGNEZ-NOUS ! CONTACTEZ Khadija.Khourcha@acv-csc.be







